



Communiqué de presse – le 18 janvier 2021

Réparer et faire durer ses appareils électriques : une possibilité offerte au consommateur grâce à au nouveau site [e-Reparation](#) d'Ecologic

Communiqué de presse - le 20 janvier 2021 – Grâce à [e-reparation.eco](#), le grand public a maintenant tous les outils en main pour faire réparer et allonger la durée de vie de ses équipements électriques et électroniques (EEE). La solution est simple, efficace et pratique. Le site a été lancé par [Ecologic](#), éco-organisme spécialiste de la fin de vie des EEE, pour encourager les Français à ne jamais jeter leurs appareils qui même hors d'usage, ont encore plein de ressources !

Élaboré en partenariat avec les professionnels du secteur, e-Reparation représente une première réponse anticipant le fonds réparation qui devra être opérationnel le 1^{er} janvier 2022, comme le prévoit la loi AGEC¹. Dans ce cadre, Ecologic subventionnera les réparations engagées par les consommateurs pour allonger la durée de vie de leurs appareils.

À partir du 20 janvier, Ecologic lance par ailleurs une campagne de sensibilisation du grand public sur ses réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn), qui vient se faire l'écho des 3 R : Réparer-Réutiliser-Recycler.

[< Dossier de presse à télécharger ici >](#)

(DEEE, infographies, filière, emploi, loi AGEC, SERD, Ecologic, partenaires, chiffres clés)

En 2019, **53,6 millions de tonnes de DEEE ont été générées dans le monde**. Ce chiffre témoigne des défis colossaux auxquels sont confrontés les responsables de la gestion des déchets. L'économie circulaire offre des solutions pour y faire face : le réemploi, la réutilisation, le recyclage, etc. **Parmi ces solutions, il y a la réparation.**

E-reparation, un site pour répondre aux attentes des Français sur la réparation

Si les Français, et plus largement les Européens, la plébiscitent, ils sont encore réticents à faire massivement réparer leurs appareils. D'abord, réparer coûte cher. Ils redoutent aussi la complexité des réparations, le professionnalisme des réparateurs leur paraît aléatoire, et ils ne savent tout simplement pas comment faire. D'après une enquête de l'ADEME parue en 2019 sur les Français et la réparation, 86 % d'entre eux réclamaient une meilleure visibilité des professionnels de la réparation proches de chez eux pour faire réparer leurs équipements.

¹ [Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire](#)

Le nouveau portail e-Reparation répond à cette attente en permettant au grand public d'être mieux orienté sur l'entretien et la réparation de ses équipements électriques et électroniques, et mieux informé.

En quelques clics sur le site, l'internaute est accompagné pour **diagnostiquer la panne** de son appareil et l'aiguiller pour **identifier les réparateurs** auxquels il peut s'adresser près de chez lui. Il peut également **repérer les lieux où donner son appareil fonctionnel ou réparable**. Enfin, il peut connaître les points où **déposer ses appareils s'il cherche simplement à s'en débarrasser** pour qu'ils soient réutilisés, ou encore recyclés, permettant ainsi que leurs matériaux servent à fabriquer de nouveaux produits du quotidien. Le site offre également une **série d'informations, des tutoriels pour entretenir les équipements** de façon à prévenir les pannes, et des liens vers les SAV des fabricants et distributeurs déjà engagées dans la bonne gestion de fin de vie de leurs produits.

E-reparation poursuit trois objectifs :

- **accompagner le grand public** pour qu'il prolonge la durée de vie de ses appareils, en s'appuyant sur l'expertise de réparateurs labellisés et des acteurs locaux ;
- **soutenir les « producteurs-acteurs »** d'Ecologic qui s'engagent sur des produits durables et réparables ;
- **soutenir et s'engager au côté des distributeurs partenaires d'Ecologic** qui font évoluer leurs modèles et s'impliquent pleinement dans l'économie circulaire.

Un fonds de réparation pour encourager les consommateurs à réparer leurs appareils

Conformément aux dispositions de la loi AGECE votée au début de l'année 2020, **Ecologic va constituer** cette année, **son fonds réparation** renforçant ainsi sa mission de prévention et de réduction des DEEE. Ce fonds permettra d'aider les consommateurs qui veulent faire réparer leurs appareils électriques (smartphones, petits ou gros électroménagers...), en subventionnant une partie du coût des réparations qui souvent les décourage. Il sera financé par une partie des éco-contributions versées par les producteurs-adhérents d'Ecologic.

Que sont les EEE ?

Les EEE sont définis par l'article R543-172 du code de l'environnement. Ils représentent tous les appareils fonctionnant grâce à des courants électriques ou des champs électromagnétiques (soit alimentés par des piles ou des batteries, soit reliés au secteur par des prises électriques). On trouve principalement des :

- Équipements informatiques
- Équipements de sports et loisirs
- Équipements de bricolage et outillage
- Distributeurs automatiques
- Équipements du froid
- Équipements de génie climatique
- Équipements de cuisine
- Cartouches et toners d'imprimante
- Équipements grand public

E-reparation, un projet collectif en coopération avec les partenaires suivants :

FEDELEC (www.fedelec.fr)

CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE (www.cercle-recyclage.asso.fr)

NOS OBJETS ONT PLEIN D'AVENIR - ADEME (www.longuevieauxobjets.gouv.fr)

RÉSEAU NATIONAL DES RESSOURCERIES (www.ressourcerie.fr)

REPAR'ACTEURS ([Chambres des Métiers et de l'Artisanat](#))

SPAREKA (www.spareka.fr)

Ecologic en quelques lignes

Ecologic est un éco-organisme, entreprise à but non lucratif chargée de la collecte, de la dépollution et de la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), sur l'ensemble du territoire français. Investi par l'État d'une mission d'intérêt général, il contribue depuis 2006 au développement d'une économie circulaire fondée sur des activités de prévention, de sensibilisation et de recyclage des déchets, mobilisant l'ensemble des parties prenantes (producteurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, consommateurs, médias).

Chiffres clés 2019

- 14 ans d'accompagnement dans la filière des DEEE
- 194 298 tonnes de DEEE collectés, soit +16% par rapport à 2018
- 23 152 tonnes de DEEE professionnels traités en 2019
- 2076 adhérents, 43 collaborateurs
- 8675 points de collecte : 6 639 points de collecte pour les DEEE ménagers, 2 036 points d'enlèvement pour les DEEE professionnels

Pour en savoir plus, pour une interview, nous vous invitons à nous contacter :

Contact presse - Agence Relations d'Utilité Publique

Pascale Hayter – 06 83 55 97 91 – pascale.hayter@agence-rup.net